

# COMMUNE DE MESSIMY SUR SAONE

01480

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la séance du 23 octobre 2025

**Date de la convocation :** 16 octobre 2025

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	14
Pouvoir	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire

**Présents :** V Gelas – F Imbert - JM Gimaret - N Feltrin – C Beguet – B Doucet-Bon - C Feltrin – B Sinclair – F Serrurier – L Wynarczyk - B Monel – S Tricaud – M Chaube – R Vagnat

**Excusé :**

**Absente :** M Sarr

**Quorum :** 14/8

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Madame Laurence WYNARCZYK est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025.
- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Révision des tarifs communaux pour 2026 :
  - \* location salle des fêtes
  - \* location de la halle
  - \* location tables et bancs
  - \* camping
  - \* concessions au cimetière
  - \* cotisation bibliothèque
  - \* redevance d'occupation du domaine public
  - \* droits de place
- Fixation du loyer de l'appartement T4 181 rue du Bourg.
- Eclairage public « rue du Bourg » :
  - \* approbation du plan de financement à l'Avant-Projet Définitif.
- Prise en charge de la participation du Maire au Congrès des Maires de France.
- Procès-verbal constatant la restitution des réseaux unitaires devenus pluviales dans le centre village par la Communauté de Communes Val de Saône Centre à la commune.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement (collectif et non-collectif) de l'année 2024.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2024.
- Compte-rendu des commissions communales.
- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.
- Questions diverses.

**- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025**

Le procès-verbal du 12 septembre n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les trois transactions reçues, portant sur deux immeubles bâtis sis 8 rue de l'Ecole et 196 chemin de la Saône et un immeuble non-bâti sis 127 chemin du Sablon.

Concernant la délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a retenu

- ~ le Magasin BUT de Villefranche-sur-Saône (Rhône) pour la fourniture de deux fauteuils destinés à la lecture sur place à la bibliothèque, avec un montant total de 199,98 € HT (239,98 € TTC),
- ~ la SARL TAC'TIC Services de Francheleins (Ain) pour les travaux de mise en séparatif des réseaux internes de la Maison sise 181 rue du Bourg, dans le cadre de la mise en séparatif du centre village, avec un montant de 6 823,82 € HT (8 188,52 € TTC). Les travaux vont se terminer ce vendredi 24 octobre.
- ~ la société HABITAT HORIZON de Limas (Rhône) pour l'installation d'un poêle à granulés EDILKAMIN modèle « SLIDE 5 » dans le logement sis 154 rue du Bourg, avec un montant de 5 075 € HT (6 090 € TTC). Il a été installé et le locataire a adressé des remerciements.
- ~ la SARL CEC Sonorisation de Villefranche-sur-Saône (Rhône) pour la fourniture d'uneenceinte professionnelle sur batterie avec micro et récepteur, avec un montant de 850 € HT (1 020 € TTC),
- ~ la société MANUTAN Collectivités pour la fourniture de trois tables et vingt-quatre chaises pour le restaurant scolaire, avec un montant total de 2 170,44 € HT (2 604,43 € TTC).

Au titre de sa délégation pour procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, avec l'association de la commission des Finances au choix de l'organisme bancaire, il a retenu la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est pour le financement de l'extension et de la rénovation thermique de l'école sous les conditions suivantes :

- \* financement d'investissement ENR
- \* emprunt de 200 000 €
- \* durée d'amortissement de 180 mois
- \* taux d'intérêt : 3,53%
- \* frais de dossier : 200 €
- \* périodicité : trimestrielle
- \* remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Le contrat va être signé ce vendredi 24 octobre. A la suite de la rencontre au Salon des Maires, le crédit agricole a proposé un prêt vert, permettant un gain de 0,10% sur le taux.

## - Révision des tarifs communaux pour 2026

La commission des Finances a mené une réflexion sur les différents tarifs pour 2026 et a pris des orientations qui sont présentées.

### a)- Salle des fêtes :

La proposition est d'augmenter le montant des locations qui n'a pas varié depuis 2024.

La hausse proposée apparaît importante. Elle répercute le coût du chauffage et de l'électricité plus élevé.

Il est évoqué la mise en place d'un forfait chauffage, avec un coût plus important lors de la période hivernale. Il sera difficile à réguler car les périodes de chauffe peuvent être différentes d'une année sur l'autre. L'absence d'un compteur spécifique pour la salle est aussi un handicap.

Pour éviter une hausse importante, la révision pourrait être effectuée chaque année.

Il y a deux ans, il a été pratiqué la même hausse.

La salle des fêtes n'est pas parmi les plus chères. Certes, elle n'est pas grande mais possède des équipements.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de porter les tarifs de location à 150 € pour les associations de la commune à partir de la 2<sup>ème</sup> location, à 350 € pour les habitants de la commune, à 550 € pour les particuliers et associations extérieures,
- de maintenir les tarifs pour un vin d'honneur, les locations à la journée, les activités sportives par association extérieure et la caution.

### b)- Halle :

Il est proposé d'augmenter uniquement l'éclairage nocturne des jeux de boules, comme en 2024.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- maintient le tarif de la location de la Halle pour les vins d'honneur lors d'une cérémonie sur la commune et les cautions,
- fixe à 40 € le tarif pour l'éclairage nocturne des jeux de boules.

### c)- Location des tables, bancs et chaises :

Une hausse de 0,40 € est proposée pour les tables car plusieurs doivent être rénovées.

Les tables et bancs sont souvent loués.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- porte le prix de la location des tables à 4 €
- maintient les tarifs de locations des bancs, chaises et caution.

### d)- Camping :

Une évolution de tous les tarifs est proposée pour la saison 2026.

La consommation électrique est importante au niveau du camping, avec le chauffage en début et fin de saison et maintenant la climatisation en été pendant les fortes chaleurs.

De nombreux campings ferment fin septembre ou mi-octobre. Un pic d'électricité a été constaté sur le début du mois d'octobre.

Quelques permanents sont encore présents et restent généralement jusqu'à la fermeture. Il y a aussi toujours du passage.

Les recettes sont en hausse depuis deux ans en raison d'une plus forte fréquentation, liée certainement à la voie bleue et au fait de la fermeture de camping.

Il est rappelé l'idée d'installer un panneau à l'entrée du camping.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- augmente de 1 € les tarifs à la journée (campeur adulte, emplacement et véhicule), de 0,50 € le tarif pour les enfants de moins de 7 ans et de 2 € l'électricité,
- porte le tarif hivernage pour garage mort à 140 €,
- fixe les forfaits à 800 € pour la saison, à 300 € pour le mois et à 120 € pour la semaine.

#### e)- Concessions au cimetière :

Une augmentation régulière est appliquée depuis plusieurs années et il est proposé de continuer. Il ne reste plus beaucoup d'emplacements.

Un échange a lieu sur la différence de prix entre une concession et le columbarium

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de procéder à une augmentation de 5 € pour les concessions de 2 m<sup>2</sup> et de 10 € pour les concessions de 4 m<sup>2</sup>,
- maintient les tarifs du columbarium et du jardin du souvenir.

#### f)- Cotisations bibliothèque :

Une hausse des cotisations a été réalisée en 2025 et il est donc proposé de les maintenir.

Il faut conserver les lecteurs et une hausse aurait très peu de répercussion.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal maintient le montant des cotisations à 11 € pour les familles de la commune et à 14 € pour les familles extérieures.

#### g)- Redevance d'occupation du domaine public :

Les propositions sont les suivantes :

~ terrasses : tarif maintenu à 50 € pour l'année entière

~ cirques : maintient avec les conditions liées

~ taxis : redevance portée à 100 € par an

~ commerces ambulants : redevance portée à 100 € sans électricité et à 150 € avec électricité.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions susmentionnées.

Une redevance d'occupation du domaine public a également été mise en place depuis 2016 pour le Garage GELAS, concernant le stationnement d'une dépanneuse et de véhicules en vente ou en attente de réparation sur le domaine public routier départemental situé en agglomération. Elle a été porté à 2,50 € en 2025, après être restée pendant quelques années à 2 €.

Monsieur le Maire étant intéressé par cette affaire, il quitte la séance et Madame Fabienne IMBERT, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence de la séance et elle est soumet la proposition de maintenir le montant de la redevance à 2,50 € du mètre carré. Cette redevance est exprimée en mètre carré et non en mètre linéaire. Elle pourrait être augmentée comme les autres car les coûts de réparation varient à la hausse.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- maintient le montant de la redevance d'occupation du domaine public du garage GELAS à 2,50 € du mètre carré.

#### h)- Droits de place sur le marché

La proposition est de porter le mètre linéaire à 0,40 € qui ne reste toujours pas élevé, malgré cette deuxième hausse successive. Le forfait électrique par jour de présence passe à 1 € pour branchement balance et terminal de paiement et à 4 € pour les camions avec compresseur.

Un tarif spécifique pour les marchés à thème serait instauré sur la base d'un forfait comprenant tout, à 15 € pour les emplacements allant jusqu'à 5 mètres linéaires et 3 € du mètre linéaire en plus au-delà de 5 mètres.

De même, il semble utile de mettre en place un tarif forfaitaire pour les forains venant à la fête des conscrits en le fixant à 100 € pour les autoskooters et à 50 € pour les autres stands. Jusqu'à maintenant, les forains remettaient ou non un don à la commune. Ils demandent un compteur spécifique pour l'électricité, mais l'eau est fournie par la commune.

Une remarque a été formulée par un commerçant du marché indiquant qu'il n'avait pas été informé de la hausse des tarifs en 2025. Une feuille leur est remise en début d'année, pour indiquer leur présence, avec les montants. Il aurait souhaité avoir l'information avant. Il est proposé de demander les courriels à tous les commerçants afin de les avertir du changement de tarif. Quand un commerçant a un souci ou une réclamation, il doit s'adresser à l'élu responsable du marché. Ce n'est pas un reproche sur la gestion du marché. Il est précisé que les encaissements, hors régie, ne sont

pas possibles en-dessous de 15 € et donc certains commerçants ne règlent pas les droits de place. Le prix doit rester attractif et permettre au commerçant d'amortir sa présence.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- fixe le droit de place du marché à 0,40 € le ml,
- fixe le forfait électrique par jour de présence à :
  - \* 1 € pour branchement balance et terminal de paiement,
  - \* 4 € pour les camions avec compresseur (frigo, four, ...)
- instaure un tarif spécifique pour les marchés à thème sur la base d'un forfait, comprenant tout, fixé à 15 € pour les emplacements allant jusqu'à 5 mètres linéaire et 3 € du mètre linéaire en plus au-delà de 5 mètres,
- met en place un tarif forfaitaire pour les forains venant à la fête des conscrits et le fixe à 100 € pour les autoskooters et à 50 € pour les autres stands (manège, ; tir, ...).

#### **- Fixation du loyer de l'appartement T4 181 rue du Bourg**

Les travaux de rénovation du logement T4 sis 181 rue du Bourg se terminent et il est envisagé de le relouer à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Ce logement, type 4, a une surface habitable de 86,26 m<sup>2</sup> avec cellier extérieur et cour. Il dispose d'un chauffage individuel au gaz.

La dernière révision du loyer, avant sa vacance, a eu lieu le 05 mars 2025 avec un montant de 785,01 € par mois.

Lors de sa réunion du 09 octobre 2025, la commission des Finances, en tenant compte de la configuration du logement et des travaux, et en comparaison avec le montant des autres loyers au m<sup>2</sup> de surface habitable, a proposé une location de 850 € par mois.

Les travaux de rénovation se terminent et la mise en location pourra avoir lieu à la date envisagée.

La régie BERTRAND, venue voir le logement, valide le montant de la location envisagée, même si ce dernier se situe dans la fourchette haute.

La commune a investi plus de 20 000 € pour les travaux.

La publicité a été lancée par la Régie, mais pas encore de candidat connu. Le choix du locataire sera réalisé par la commune.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- fixe le montant du loyer de l'appartement T4 sis 181 rue du Bourg à 850 €, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

#### **- Eclairage public « rue du Bourg » : approbation du plan de financement à l'Avant-Projet Définitif**

Dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et télécom, il va être procédé au remplacement de l'éclairage public en LEDS et avec un autre style de lampadaire dans la partie centrale du village.

Le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a transmis l'avant-projet détaillé définitif et le plan de financement, avec une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 41 409,79 € et un appel de fonds de 85% (soit 35 198,32 €) dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise.

Ce projet permettra de mieux éclairer le cœur de village et d'éviter les trous noirs.

Il concerne la totalité de la rue du Bourg entre les deux feux.

L'éclairage public sera-t-il éteint la nuit ? Non, en raison de la présence des caméras.

Est-il nécessaire de faire toute la rue ? C'est le projet souhaité avec un passage en Leds. Cela réduit la consommation, mais il reste la pollution nocturne de l'éclairage.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- approuve l'avant-projet détaillé établi par le Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain,
- approuve le plan de financement au niveau de l'avant-projet détaillé de l'éclairage public « rue du Bourg » (lié esthétique) avec un montant des travaux inscrits au programme de 65 300 € TTC, et une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 41 409,79 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement et tout autre document lié au projet d'éclairage public « rue du Bourg »,
- précise que la somme restante à la charge de la commune sera prélevée sur les crédits inscrits à l'opération n° 202302 « Aménagement et revitalisation du cœur de village » - article 20415, en application de la délibération n° 2024/05/03 du 24 mai 2024 ;
- dit que cette dépense sera amortie sur une durée de dix ans conformément à la délibération n° 2021/11/02 du 19 novembre 2021.

**- Prise en charge de la participation du Maire au Congrès des Maires de France**

Le Congrès de l'Association des Maires de France et le Salon des maires et des collectivités locales se tiendront les 18, 19 et 20 novembre 2025 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Monsieur le Maire souhaitant se rendre à cet évènement et y représenter la commune, ses frais de participations peuvent être pris en charge par la collectivité conformément à l'article L 2123-18 du Code général des collectivités territoriales.

Cet un évènement intéressant et il est bien d'essayer de s'y rendre au moins une fois durant le mandat.

Une explication est donnée sur le déroulement de ce congrès et des invitations reçues, notamment pour visiter le Sénat.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- décide la prise en charge des frais inhérents à la participation du Maire au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, ainsi qu'au salon des maires et des collectivités locales se tenant du 18 au 20 novembre 2025,
- précise que ces frais correspondront :
  - \* à l'inscription,
  - \* à l'hébergement sur la base d'un montant forfaitaire de 110 € par nuit,
  - \* à la restauration sur la base d'un montant forfaitaire de 17,50 € par repas
  - \* aux transports sur présentation d'un état de frais pour un aller / retour à Paris
- fixe le budget total de prise en charge des frais à 500 €.

**- Procès-verbal constatant la restitution des réseaux unitaires devenus pluvial dans le centre village par la Communauté de Communes Val de Saône Centre à la commune**

Dans le cadre de l'adhésion de la commune à la communauté de communes Montmerle 3 Rivières, un procès-verbal de mise à disposition de biens a été passé comprenant les réseaux d'assainissement.

A la suite des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées – eaux pluviales, la communauté de communes Val de Saône Centre rétrocède à la commune les réseaux unitaires devenus pluvial, sur une longueur de 845 m, se répartissant en quatre zones (chemin de la Croix Bernard, chemin de la Saône, rue du Bourg et parties privatives).

Le procès-verbal de restitution a été porté à la connaissance des élus.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- accepte la restitution, à la suite des travaux de mise en séparatif, du réseau affecté uniquement aux eaux pluviales, situé chemin de la Croix Bernard, chemin de la Saône, rue du Bourg et en parties privatives, sur une longueur totale de 845 m,
- autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal constatant la restitution de biens de la communauté de communes Val de Saône Centre à la commune de Messimy-sur-Saône,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les actions administratives et comptables pouvant être liées à cette restitution.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement (collectif et non-collectif) de l'année 2024**

Les rapports ayant été transmis aux élus avant la séance, Monsieur le Maire en rappelle les grandes lignes, concernant principalement la commune.

Pour l'assainissement collectif, le nombre d'abonné sur la commune est de 553 (contre 545 en 2023). La tarification du service sur la commune, avec une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>, est de 356,92 €, soit 2,97 € / m<sup>3</sup>. Il est souligné que la part du délégataire diminue de plus de 6% en passant pour la part fixe à 39,67 € (au lieu de 42,42 €) et pour la part proportionnelle à 135,60 € (au lieu de 145,20 €). Comment cela est-il possible ? Une telle variation doit provenir d'un changement au niveau du contrat de délégation de service public. L'encours de la dette est de 2 052 795 € au 31 décembre 2024.

Concernant l'assainissement non collectif, la commune compte 55 propriétés avec 16 installations conforme, 25 non conforme sans risque, 11 non conforme avec risques et 3 en absence d'installation. Il est précisé que le zonage d'assainissement ne prévoit plus de nouveau raccordement au réseau collectif sur la commune.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2024**

Ce rapport a été adressé aux élus avant la séance et le Maire donne la parole à Jean-Marc GIMARET, délégué au syndicat des eaux, pour sa présentation.

Ce syndicat couvre un large territoire découpé en cinq secteurs et dont la commune est rattachée au service de Montmerle et ses environs. Le délégataire est SUEZ. Des soucis sont rencontrés sur la commune de Massieux avec un autre délégataire, en l'occurrence la SAUR, ayant une obligation de résultat vis-à-vis des fuites sur le réseau et celui-ci n'étant pas respecté, cette société va écoper d'une amende. Une explication est donnée sur les raisons de fuites et le contrôle se réalise en comparant la consommation d'eau sortie des puits et le volume vendu, avec des pondérations liées aux bornes incendie notamment. En 2024, il a été renouvelé 29,7 km de réseaux sur l'ensemble du territoire du syndicat, soit 115,70 km sur la période 2020 – 2024. La tarification est en cours d'alignement sur les cinq services, Les taux d'impayés sont variables d'un secteur à l'autre.

Il est profité de ce point de l'ordre du jour pour évoquer la présence de PFAS. Le syndicat a organisé une réunion, mais il a omis de convoquer à celle-ci les communes de Montmerle-sur-Saône et de Messimy-sur-Saône. Une rencontre spécifique a donc eu lieu ce mercredi 22 octobre. Le PFAS est un polluant éternel qui est contrôlé, conformément aux textes en vigueur, depuis le début de l'année dans l'eau potable, sur 20 composés perfluorés, qui seront portés à 25 en 2026, sur les 14 000 existants. Une présence de PFAS, sur le service Montmerle et ses environs, a été détectée et confirmée à une teneur légèrement supérieure à la limite de qualité réglementaire et provient du puits n° 2 situé à Guéreins. Aussi, ce puits a été arrêté et le pompage de l'eau n'a lieu que sur les trois autres. De ce fait, les dernières analyses démontrent un retour progressif à la normale. Il n'y a aucun risque sanitaire. Une information sera diffusée avec les factures d'eau par le syndicat des eaux. Il est conseillé de diriger les personnes souhaitant des précisions ou des informations directement vers le syndicat des eaux Bresse Dombes Saône. Si dans l'avenir les analyses conduisent à recherche plus de polluants, il conviendra alors certainement de recourir à des usines de traitement et le prix de l'eau augmentera très fortement. Une explication a-t-elle été trouvée sur la présence de PFAS dans le puits concerné ? Il n'y a pas d'élément réellement connu, mais quelques suspicions.

- **Compte-rendu des commissions communales**

a).- Commission Voirie du 09 septembre 2025

La parole est donnée à Jean-Marc GIMARET, 2<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Il a été étudié les devis reçus pour les travaux de mise en séparatif au 181 rue du Bourg et il est rappelé que c'est l'entreprise TAC'TIC Services qui a été retenu. Il a été rencontré quelques surprises pendant les travaux.

Le deuxième point concernait les travaux d'entretien de voirie, avec la reprise d'une grille au Sablon et l'enrochement du fossé chemin du Liamby, dont les travaux ont été confiés à l'entreprise Michel GOUTELLE. Pour le chemin du Liamby, l'eau coule encore vite et il convient de voir ce qui pourrait être fait en plus, avec notamment une traversé de voirie pour envoi dans l'autre fossé. La commune a pris en charge une partie de l'enrobé, à la suite de la demande d'une surface plus grande, lors des travaux d'assainissement aux Ferrières. Un tour de la voirie a été réalisé et des devis ont été demandés à deux entreprises et une explication est donnée à ce sujet.

Pour les sujets divers, il a évoqué le courrier adressé au propriétaire des peupliers morts le long du chemin de Port Rivière pour les couper, le nécessaire a été fait. Des peupliers, appartenant à la commune, sont également à couper. Le problème d'affaissement de la chaussée au niveau de l'entrée Nord sur la RD 933 a été vu le lundi 13 octobre en présence du département, du syndicat des eaux et de Suez et un pansement va être réalisé. Les travaux d'enfouissement sont en cours et lors de la prochaine réunion il sera vu pour que l'entreprise mette en place un panneau indiquant que les commerces sont ouverts durant les travaux

b).- Commission Personnel communal du 09 septembre 2025

Il est donné la parole à Nathalie FELTRIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Il a été déterminé le montant de l'IFSE à attribuer aux trois agents recrutés en 2025.

L'absence d'arrêt maladie apparaît comme un bon signe.

L'intégration de la nouvelle ATSEM se passe bien et il est ressenti un groupe d'agents soudés au niveau de l'école et du restaurant scolaire.

Des remerciements ont été adressés à un agent pour sa gestion de l'expulsion d'une personne du camping.

c).- Commission Urbanisme des 15 septembre, 29 septembre et 13 octobre 2025.

Lors de ces réunions, il a été examiné un permis de construire et cinq déclarations préalables.

d).- Commission Affaires scolaires le 15 septembre 2025

La parole est donnée à Nathalie FELTRIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Il s'agissait d'une rencontre avec RPC, prestataire pour le restaurant scolaire, en présence de deux agents de la commune, car il apparaît souhaitable d'en planifier une par an à la rentrée scolaire. Celle-ci a permis de faire remonter les problèmes rencontrés et évoquer les choses se passant bien. Il y a eu un échange intéressant et constructif. Il a été évoqué le passage à 40% de bio au lieu de 20%, mais cela représentera un coût supplémentaire pour la commune. En cas de souci, en cours d'année scolaire, une nouvelle rencontre sera programmée.

Il va être essayé de réaliser une visite de nouveau site de RPC construit à Savigneux.

e).- Comité Consultatif d'Action Sociale du 25 septembre 2025

Il est donné la parole à Fabienne IMBERT, 1<sup>er</sup> adjoint, responsable du comité.

Il a été regardé pour les colis de Noël et, parmi les trois offres reçues, il a été retenu Gamm Vert de Belleville en se basant sur le prix du repas.

Il a été examiné la liste des personnes de 73 ans et + pouvant recevoir le colis.

Une nouvelle répartition des groupes de distribution a été réalisée.

Il a été donné lecture du courrier de l'ADMR, recherchant des bénévoles.

f).- Réunion publique pour aménagement centre village du mercredi 08 octobre 2025

Plusieurs personnes étaient présentes, mais avec presque plus de gens non domiciliés au centre village.

Des explications ont été données sur le projet par le Bureau d'Etudes et sur le scindement des travaux en trois secteurs :

- tranche ferme au niveau du secteur 1 entre le Bar Tabac Le Détour et le 181 rue du Bourg
- tranche optionnelle pour le secteur 2 entre le 181 rue du Bourg et le carrefour Nord de la RD 933
- secteur 3 entre le carrefour Sud de la RD 933 et le Bar Tabac Le Détour dont la réalisation aura lieu plus tard.

Les travaux devraient commencer en janvier / février 2026.

Il a été répondu aux différentes questions et interrogations.

Il est demandé si les forains pourront s'installer en mars sur la place de la mairie. Normalement oui, car cet espace est situé dans le secteur 2 et il ne sera certainement pas encore commencé.

Où sera le marché du jeudi après-midi pendant les travaux vers la Halle ? Cet aspect n'a pas encore été vu et une réflexion est à avoir sur les différentes possibilités existantes. Il en sera discuté avec le Bureau d'études lors de l'ouverture des plis.

#### g).- Commission des Finances du 09 octobre 2025

Il est donné la parole à Nathalie FELTRIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Les points discutés à la commission ont été vus lors de la séance.

Le seul sujet restant est la ligne de trésorerie, dont il a été décidé de procéder au renouvellement, même si elle n'a pas été utilisée en 2025.

#### h).- Commission Bâtiments communaux du 13 octobre 2025

Il est donné la parole à Bénédicte SAINCLAIR, conseillère municipale déléguée, responsable de la commission.

Il a été discuté des travaux de l'appartement T4 181 rue du Bourg et l'isolation des combles. Il a été pris l'orientation de confier la pose de l'isolant aux agents communaux et de l'acquérir auprès de la société CHAUSSON Matériaux. Pour les volets, il est conservé la couleur existante et ils seront repeints par les agents communaux.

Il a été abordé les travaux au Bar Tabac Le Détour en rappelant l'accord donné à Grégory MECHAIN pour transformer le logement en salle de réception avec cuisine et réserve. Pour lui permettre de réaliser les travaux d'isolation, il est nécessaire d'enlever le plafond mais il y a de nombreux tuyaux devant être enlevés au préalable. Cet enlèvement est d'autant plus nécessaire que les plaques du plafond sont amiantées et qu'elles seront déposées par les agents en les dévissant sans les casser. Un devis pour la modification des tuyaux et la remise aux normes de l'installation de plomberie a été demandé à l'entreprise Franck NICOLE. Le devis s'élève à 5 207,64 € TTC. L'enveloppe budgétaire étant de 5 000 € cette année pour les travaux dans ce bâtiment, le Maire a négocié avec lui. La commission a pris la position de ne réaliser cette année que la dépose des tuyaux et l'enlèvement des plaques de plafonds.

Au niveau de l'école, il a été constaté que l'isolation était tombée et ne jouait plus son rôle dans les deux classes de maternelle. Aussi, il a été demandé un devis à l'entreprise MATHIEU Aménagement, lorsqu'elle est revenue pour la mise à jour de son devis concernant la reprise des dalles de plafond du hall. Ces travaux auront lieu durant les vacances de février au lieu de celles de la Toussaint, ce qui est dommage. Les petits travaux en attente se terminent. Un problème de chauffage existe dans la partie neuve et l'entreprise essaye de solutionner ce souci.

Les différents points abordés pour l'église ont été vus sur place, avec notamment, semble-t-il, la résolution de l'entrée d'eau. Le problème de la sonnerie des cloches a été solutionné ce jour.

#### **- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

La commission communautaire Mutualisation et Mobilité a discuté de la convention de mise à disposition du vélo électrique, acquis par la communauté de communes, aux personnes souhaitant l'utiliser. Il a été parlé du covoitage et des différents services existant pour le mettre en place, en vue de se rendre dans les communes voisines, telle que Belleville.

La commission communautaire Assainissement a regardé pour la mise à jour des zonages d'assainissement, vis-à-vis des PLU de certaines communes. L'agence de l'eau a demandé de prévoir une inauguration des travaux d'assainissement et la date du 05 novembre a été retenue.

Le comité du Syndicat de Rivières s'est réuni et il a été présenté par la communauté de commune de la Dombes le projet de gestion de l'eau sur les étangs. Le chantier à Saint-Didier-sur-Chalaronne vers le camping se poursuit et il est très technique. Il est conseillé de venir à l'inauguration, quand elle sera fixée, pour voir les travaux effectués sans enrochement.

Le comité syndical du SMIDOM s'est réuni le 03 octobre et a parlé d'Organom, de la baisse des tonnages d'ordures ménagères, d'un nombre élevé de bacs sans aucune levée, du prix de revient par habitant de 79,40 € soit le moins élevé, des erreurs de tri coûtant 300 000 € par an au SIMDOM et donc aux habitants, du souhait de reprise en direct de la collecte des verres et des papiers, de la mise en place de benne à cartons sur les PAV, de l'accord trouvé avec SEB pour la mise en place d'une benne dans les déchetteries au 1<sup>er</sup> novembre pour récupérer uniquement les casseroles , des ateliers tous les trimestres pour les couches lavables.

Il est évoqué la distribution de compost qui a lieu ce jour sur le marché. Le bac à compost est vidé environ tous les 15 jours.

- **Questions et correspondances diverses**

- En raison des travaux de mise aux normes PMR et d'extension de la brigade de gendarmerie de Thoissey, l'accueil au public est délocalisé, à compter du 03 novembre 2025, à la gendarmerie de Montmerle-sur-Saône pour une période estimée à 08 mois.
- Il a été reçu un courrier relatif à des fumées liées à un feu de particulier, dont il est donné lecture.
- L'inauguration de l'école s'est bien passé, tout en regrettant l'absence des parents d'élèves. A ce sujet, il a été dit que cela provenait d'un manque de communication de la commune. Mme MICHAL a transmis les remerciements de sa famille pour l'apposition de la plaque.
- Il a été participé au Salon des Maires de l'Ain avec la visite d'exposants et la prise de contact.
- Il a été rencontré ce mercredi 22 octobre, Madame la sous-préfète, ainsi que la DDT et l'UDAP, à propos de la modification n° 01 du PLU et du problème lié à l'emplacement réservé vers le château de Montbriand. Les services préfectoraux ne sont pas d'accord car cela porte sur projet d'intérêt privé et non général. La commune est prête à abandonner cet emplacement réservé pour poursuivre la modification, mais il existe un risque juridique et il est plutôt conseillé d'abandonner la procédure de modification. Une explication est donnée. Il va être programmé une rencontre avec le bureau d'études pour échanger sur la problématique et trouver une solution. Il est rappelé que le permis de construire a été accordé avec un certain nombre de places de stationnement. Un recours a été déposé à son encontre.
- Lors du vent de ce matin, un arbre est tombé sur la RD 933 après le carrefour Sud. Le nécessaire a été fait rapidement pour l'enlever.
- Des ateliers PCS / PICS ont été organisés, avec les pompiers, par la communauté de communes le 21 octobre, avec des mises en situation en cas d'accident portant atteinte à l'environnement, d'attentat ou d'événement climatique. Il est présenté les différentes situations traitées.
- Quand l'élagage des haies aura-t-il lieu ? Il se déroule sur novembre et l'entreprise va être contactée.
- La pelouse est en cours de rénovation, mais il est craint qu'elle soit un jour endommagée par les gens du voyage, car l'accès par le bas de la parcelle n'est plus sécurisé comme avant. Un échange a lieu à ce sujet. Il serait bien de remettre un tas de terre ou de cailloux.

- Une conférence sur le cancer du sein se tiendra le vendredi 24 octobre à 20 heures à la salle des Fêtes, dans le cadre d'octobre rose, avec la présence du président du comité de l'Ain de la ligue contre le cancer et de la pharmacie BANDEL.
- Des remerciements sont adressés pour les travaux effectués à l'église. Il en reste encore quelques-uns à réaliser.
- La Journée de l'Arbre du 12 octobre, avec conte, balade, film, a été bien organisée.
- Le Karaoké du 14 octobre pour octobre rose a été réussi.
- Le dimanche 26 octobre aura lieu la randonnée pédestre organisé par l'amicale des classes 1 & 6.
- Il est signalé l'arbre sur le chemin de halage. Il y a également pas mal de branches enchevêtrées pouvant tomber.
- La haie a été nettoyée par les agents le long du chemin des Pierres. Il est fait remonter le souci des souches restantes.
- L'accotement en cours de réalisation chemin de la Lie se trouve sur le domaine privé.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 28 novembre à 20 heures 00, en Mairie.

Le Maire,  
Vincent GELAS

La secrétaire de séance,  
Laurence WYNARCZYK



Procès-verbal affiché le : **29 NOV. 2025**

## ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :

**NEANT**